

HOME DE LA VALLEE

DE L'INTYAMON

1666 VILLARS-SOUS-MONT

Tél. 026-928 44 44

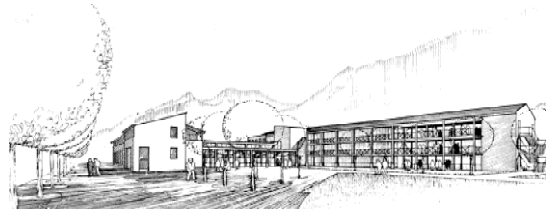
Fax 026-928 44 49

E-Mail : [direction@ems-intyamon.ch](mailto:direction@ems-intyamon.ch)

Comité de Direction

Président : 026-928 21 85

Secrétariat : 026-928 10 87



Grandvillard, le 26 mai 2017

**Assemblée ordinaire des délégués  
du 10 mai 2017 à 19.30 h, au Home à Villars-sous-Mont**

---

**Présents** : Suzanne Cosandey, présidente  
Edgar Eggen, vice-président  
Christine Sauterel  
Charlotte Castella  
Véronique Dey  
Jacqueline Raboud, secrétaire  
*Nicolas Beaud, Directeur*  
*Greetje Maertens, infirmière cheffe*

**Délégués des communes**

Haut-Intyamon    Boris Fringeli  
                         Raymond Beaud  
                         José Pythoud  
                         Hugo Rey

Bas-Intyamon    Éric Barras  
                         Rime Charly

Grandvillard    Alain Saudan  
                         Daniel Raboud  
                         Antoine Castella

**Excusés** :

Monique Currat

Claudio Derada  
Anne-Marie Seydoux

\*\*\*\*\*

**Points traités** :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 11.05.2016
2. Comptes 2016, rapport de révision de la Fiduciaire Tinguely et approbation
3. Budget 2018 et approbation
4. Rapport présidentiel
5. Divers
  - présentation d'un sujet par Mme Greetje Maertens, infirmière cheffe

**Mme la Présidente** a le plaisir de saluer les membres qui ont répondu favorablement à la convocation à l'assemblée annuelle ordinaire adressée dans les délais conformes aux statuts et insérée dans la Feuille Officielle. Le tractanda ne soulève aucune remarque.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11.05.2016

Le PV de la dernière assemblée n'est pas lu, chaque délégué l'ayant reçu. Il est approuvé à l'unanimité avec des remerciements à son auteur.

## 2. Comptes 2016, rapport de révision et approbation

La parole est donnée à **M. Nicolas Beaud** pour commenter les comptes 2016.

Charges d'exploitation : Fr. 5'809'860.-

3. Salaires et frais de personnel Fr. 4'596'535.- soit une augmentation par rapport à 2015 de Fr. 256'358.-

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 2'905'091.-

Le cpte 3120-Salaire du personnel soignant non diplômé se solde avec un montant de Fr. 1'466'501.-, soit une augmentation de Fr. 95'500.- par rapport à 2015. Ces diminutions s'expliquent en partie par les mesures structurelles et d'économie instaurées par l'Etat. Au terme de l'année 2016, la dotation globale en personnel soignant a été respectée puisque 2016 termine avec un manque de 0,58 UPT.

Au cpte 32, Total salaires d'exploitation pour Fr. 1'076'661.-. On y trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr. 294'805.- au cpte 34, les salaires hôteliers pour Fr. 662'462.- et au cpte 35 les salaires techniques pour un montant de Fr. 119'393.-

Au cpte 37, Total des charges sociales pour Fr. 557'487.-

Au cpte 3800, Autres charges de personnel pour Fr. 36'606.- (formation du personnel pour Fr. 21'200.- recherche de personnel pour Fr. 1'300.- (-) et une avance pré-AVS soins de Fr. 8'460.-

Au cpte 3900, Honoraires pour prestations de tiers pour Fr. 20'691.-, correspondant au montant versé au pharmacien pour l'assistance pharmaceutique (Fr. 1.30 / jour / résident).

4. Autres charges d'exploitation : Fr. 1'213'326.-

Au cpte 40, les coûts liés à la pharmacie de Fr. 133'409.- inférieurs de Fr. 12'592.- au budget mais supérieurs de Fr. 5'000 par rapport à 2015

Au cpte 41-Charges cuisine et cafétéria pour Fr. 212'466.- (41'824 repas ont été produits en 2016, midi + soir, soit 62 de plus qu'en 2015 et 3'684 cantines, soit 215 de moins qu'en 2015).

Au cpte 43-Entr. Et rép. Immeubles et installations pour Fr. 88'123.-

Au cpte 44- Frais d'utilisation des installations, Fr. 544'131.- ce montant varie fortement en fonction des amortissements ou provisions qu'il est possible de faire en fonction du résultat de l'exercice (les montants principaux sont Fr. 175'000.- d'amort. obligatoire, Fr. 80'000.- de provisions pour renouvellement d'équipement dont 3 cuisinettes des salons d'étages pour Fr. 45'000.-. Fr. 180'000.- de provisions diverses en faveur du SPS dans le cadre du correctif des cptes – Il y a aussi la dissolution de la provision de Fr. 100'000.- pour la rénovation du monte-charge et le changement du central téléphonique. Ces deux investissements sont pris en compte pour le calcul des FF.

Au 31.12.2017 il n'est pas certain que nous aurons pu migrer sur la téléphonie IP. Pour l'instant Swisscom n'a pas de solution à nous proposer, Villars-sous-Mont ne pouvant pas recevoir l'internet haute vitesse par Swisscom.

Il n'y a pas de question.

Produits d'exploitation : Fr. 5'815'171.-

Au cpte 60-Taxes soins & hébergement résidents, le total de recettes est de Fr. 4'967'944.-. Ce cpte additionne les 6050 à 6064, soit une diminution de Fr. 256'000.- par rapport au budget. Il est rappelé que les prix des soins et de l'accompagnement sont fixés par le SPS. Ils doivent couvrir les salaires et charges sociales du personnel soignant et font l'objet d'un correctif des comptes par le SPS. Si les prix devaient être trop élevés et dégagés un excédent de recettes, ils seront baissés d'autant l'année suivante. Cela sera notre cas car il y a un excédent de recettes. Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste très aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Le taux d'occupation est de 99,3 % en 2016 donc on voit bien que ce n'est pas une baisse du taux d'occupation qui provoque la diminution des produits liés à l'hébergement. Beaucoup de décès ont été enregistrés en 2016 (20 dont 14 entre septembre et décembre).

Au cpte 67-Recettes cafétéria, Fr. 129'851.- avec un chiffre d'affaires en hausse.

Au cpte 68- Produits de prestations au personnel et tiers, Fr. 46'590.- dont Fr. 45'131.- sont dus aux cantines.

Enfin au cpte 69-Contributions et subventions, se montent à Fr. 469'307.-. Ce chiffre correspond aux frais financiers payés par les communes de l'association et les communes de l'extérieur ayant des résidents dans notre home.

Les autres comptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

**Bénéfice : Fr. 5'311.-**

Il n'y a pas d'autre question sur l'exercice 2016.

Le bilan est lu.

Nous n'avons aucun débiteur douteux.

Le total des actifs mobilisés et immobilisés est égal à celui des passifs, soit Fr. 4'051'327.50

Sur les 12 degrés, 0 journée RAI 1 et 2 avec très peu de RAI 12 et une majorité de RAI 5 donne un RAI moyen de 6,9.

M. Daniel Raboud – quel est le taux hypothécaire que vous avez ? 2,58 % fixé en 2008 pour 10 ans jusqu'à décembre 2018. On souhaite faire un amortissement extraordinaire de la dette lors du renouvellement de l'emprunt.

**Mme la Présidente** donne lecture du rapport de la Fiduciaire qui atteste de l'exactitude des comptes suite au contrôle effectué le 28 février 2017 conformément aux normes en vigueur. La Fiduciaire Tinguely recommande d'approuver les comptes annuels 2016.

**VOTE : L'exercice 2016 est approuvé à l'unanimité.**

**Mme Cosandey** remercie M. Beaud et lui donne la parole pour présenter le budget 2018.

### **3. Budget 2018 et approbation**

**M. Beaud** rappelle que l'établissement du budget tient compte des indications fournies par le service de la prévoyance sociale, à savoir une indexation des salaires de 0 % et pallier accordé au 01.01.2018. Une simulation complète de ceux-ci a été réalisée pour l'ensemble du personnel. Il a également tenu compte des résidents répartis dans les différents degrés de dépendance.

Charges d'exploitation : Fr. 5'741'645.-

3 *Salaires et frais de personnel Fr. 4'809'195.- (83,7 % du budget)*

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 3'093'950.--, répartis selon la situation actuelle dans le personnel soignant diplômé et non diplômé. Pour rappel, la masse salariale du personnel soignant est en adéquation avec la dotation à laquelle nous avons droit. Elle sert à fixer le prix des soins et de l'accompagnement et est par conséquent remboursée par les participations des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement et des caisses maladie pour les soins reconnus par la LaMal.

Au cpte 32-Total salaires d'exploitation pour Fr. 1'069'950.- On trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr. 278'430.- au cpte 34 les salaires hôteliers pour Fr. 669'340.- et au cpte 35 les salaires techniques pour Fr. 122'180.-.

Au cpte 37- Total des charges sociales pour Fr. 569'695.-,

Au cpte 38- Autres charges de personnel pour Fr. 54'900- (recherche de personnel Fr. 3'000.-, formation du personnel soignant pour Fr. 19'500.-, remboursées par l'Etat jusqu'à concurrence de 0,5 % de la masse salariale et pour le personnel socio-hôtelier Fr. 2'000.-). L'avance pré-AVS 2017 se monte à 2 x Fr. 12'700.-. il précise que le SPS ne prend en charge que la part concernant personnel soignant et qu'une provision a été constituée jusqu'en avril 2021 pour l'autre part

La recherche de personnel soignant doit être justifiée pour être admise dans le correctif des comptes.

Au cpte 39- Honoraires pour prestations de tiers, Fr. 20'700.-- correspondent au montant versé au pharmacien pour l'assistance pharmaceutique.

4 *Autres charges d'exploitations : Fr. 932'450.-*

Le budget est basé sur les dépenses réalisées durant l'exercice 2016.

Au cpte 40-Pharmacie, Fr. 135'000.- et le cpte 41-Charges cuisine & Cafétéria, Fr. 218'500.- et au cpte 42-Ménage, Fr. 41'600.-

Au cpte 43-Entretien & Réparation immeubles, Installations, Fr. 66'500.-. Le budget est prudent et ne tient compte que d'un entretien standard. En cas d'imprévus, nous pourrions toujours utiliser les provisions constituées à cet effet.

Au cpte 44-Frais d'utilisation des installations, Fr. 250'650.-- dont Fr. 170'000.- d'amortissements obligatoires. Les autres postes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers. Ils se basent sur l'exercice 2016.

**M. Barras** s'interroge sur les montants en diminution de manière générale.

M. Beaud répond que son budget est calculé afin d'arriver à boucler le budget à 0. Aucun travaux d'entretien extraordinaires ne sont pas prévus pour 2018.

6 *Produits d'exploitation : Fr. 5'741'645.-*

Au cpte 60-Taxes soins & loc. log. Résidents (hébergement), nous avons un total de recettes de Fr. 5'072'100.-, ce cpte additionne les cptes 6050 à 6064. De plus en plus de résidents ont l'avantage de bénéficier d'un deuxième pilier.

Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Les seuls comptes que l'on peut budgétiser sont les comptes 6050 et 6060, qui sont néanmoins tributaires du taux d'occupation. Pour info, nous avons déjà enregistré 19 décès depuis le début de l'année, sur 44 lits. Pour les autres cptes allant du 6061 au 6064, M. Beaud a tenu compte d'une masse totale. Le principe étant que les salaires du personnel soignant soient couverts par les recettes liées aux soins.

Au cpte 62- Produits autres prestations médicales pour Fr. 139'700.- montant lié au forfait journalier de Fr. 7.50 pour les médicaments et l'assistance pharmaceutique versé par les Caisses maladie.

Au cpte 67-Recettes cafétéria, Fr.127'800 très similaire aux cptes 2016.

Au cpte 68-Produits de prest. au personnel et tiers, Fr. 41'500.- (40'000.- de cantines)

Au cpte 69-Contribution et subventions, Fr. 301'545.-, en diminution 168'000.00 par rapport au cptes 2016. Ceci est dû à l'instauration du pot commun pour les frais financiers au niveau du district. Ce pot commun, versera un montant de 278'795.00 contre 443'000.00 encaissés auprès des communes de l'association (332'000 en 2016) et des communes extérieures qui avaient des ressortissants résidant au home de l'Intyamou (111'000.00 en 2016).

L'emprunt à terme fixe sera à Fr. 1'750'000.- et devra être renouvelé en décembre 2018. A ce moment-là, il est prévu de procéder à un amortissement extraordinaire de la dette avec les réserves constituées ces dernières années, ce qui va diminuer les charges d'intérêts, mais pas le montant des amortissements annuels obligatoires fixés par le SCom. Si tout va bien, le retard d'amortissement sera quasiment rattrapé. (pour rappel, il n'y avait pas eu d'amortissement de fait durant les 10ères années). Il faudra déterminer en 2019 si le rattrapage devra être facturé aux communes de l'association. Notre volonté est de tout mettre en œuvre pour ne pas avoir à facturer ce rattrapage à nos communes afin de préserver leur finance. Tout nouvel investissement répondant aux critères sera pris en compte dans le calcul des FF remboursés au home par le district.

Il donne un exemple d'investissement de plus de Fr. 20'000.- et amorti par le pot commun du district. Cela ne sera plus à charge du home ou des communes mais du pot commun. Pour le home de l'Intyamou, peu de soucis car peu de rénovations à prévoir.

Les communes vont recevoir une communication pour ce nouveau système en vigueur dès 2018. Les prévisions sont optimistes pour nos trois communes, elles promettent une charge inférieure à celle payée actuellement.

Les autres comptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

**Il n'y a pas de question sur le budget.**

**Résultat : Le total des charges d'exploitation est en équilibre avec celui des produits d'exploitation.**

**M. le Président** remercie M. Beaud pour la lecture et les commentaires sur les comptes et le budget. Il se réjouit de ces comptes équilibrés.

**VOTE : Le budget 2018 est voté à l'unanimité tel que présenté.**

#### **4. Rapport présidentiel**

**Mme Cosandey** rapporte que depuis son élection à la présidence du comité directeur du Home de l'Intyamou, le 11 mai 2016, le comité s'est réuni à 3 reprises.

Divers travaux ont été entrepris dans les bâtiments :

- la porte d'entrée a été changée et la commande de la porte a été réparée
- le parquet de plusieurs chambres a été poncé ou remplacé
- plusieurs fenêtres ont été réparées
- le monte-charge a été rénové, ce qui permet une grosse économie d'énergie
- les pavés devant l'entrée du Home et sur le côté (endommagés suite à la fouille de 2010) ont été remis à niveau
- au mois de janvier, l'éclairage de secours a dû être remplacé, car il ne fonctionnait plus après 26 ans
- la centrale téléphonique sera adaptée afin qu'elle soit compatible avec le numérique

- les 3 cuisinettes d'étages vont être rénovées durant 2017 (montant provisionné sur l'année 2016 et financé par fonds propres)
- le local actuellement loué par M. Marc Savary sera rafraîchi et loué au Réseau Santé et Social de la Gruyère qui va implanter un bureau et une antenne du RSSG dans la vallée. Les deux portes d'entrée devront être sécurisées par une fermeture tribloc. M. Beaud a proposé de mettre en place une collaboration avec le RSSG.

Au niveau du personnel, Mme Pascaline Bize, secrétaire, va partir à la retraite le 31 mai prochain, après 27 ans de bons et loyaux services. Elle est remplacée par Mme Catherine Décrind, qui travaillait dans les soins, mais est en possession d'un CFC d'employée de commerce.

Mme la Présidente tient à remercier M. Beaud par rapport à la dotation du personnel. La prudence est de mise avant l'engagement de personnes, car les cas de résidents de degrés différents modifient rapidement la dotation.

Durant l'année, le comité de direction a rencontré le personnel à diverses occasions :

- Tout d'abord, lors de l'assemblée du personnel du 22 juin 2016, durant laquelle Mme Maertens, infirmière cheffe, a présenté les résultats obtenus par rapport à l'enquête de satisfaction des résidents et a présenté les objectifs 2016/2017. Et selon l'habitude, par la même occasion, M. Beaud a présenté un récapitulatif des comptes.
- Ensuite, le comité de direction et la secrétaire ont été invités par la commission des loisirs à participer au souper du personnel.
- Nous avons également été conviés au dîner de Noël auquel participent les résidents, le personnel, M. le curé Deschenaux, les membres de l'Unité pastorale et les bénévoles de l'animation.

Elle souligne que ces moments partagés sont très importants. Ils permettent de faire connaissance et de découvrir la vie dans un home. Elle relève la qualité du travail du personnel, son investissement auprès des résidents. Le personnel soignant et d'intendance leur apporte également chaque jour leur raison de vivre par leurs sourires, leur empathie, leurs attentions, leur respect, leur tolérance.

Une année dans un home est également marquée par de nombreux départs et certainement, jamais autant que cette année. Depuis l'assemblée des délégués en mai 2016, 15 personnes sont décédées durant l'année, et en 2017, il y a déjà eu, 13 décès. Le départ d'un résident est toujours une source de stress pour le personnel. Il lui a apporté les soins nécessaires afin qu'il puisse vivre ses derniers moments dans la dignité, en respectant ses besoins et ses attentes. L'équipe met aussi un soin particulier à accueillir la famille du défunt. Comme un nouveau résident va arriver, le personnel met tout en oeuvre pour son adaptation dans ce nouvel environnement.

M. Beaud et Mme Maertens sont conscients que tous ces décès sont une surcharge émotionnelle pour le personnel. Très soucieux du bien-être des employés, ils ont organisé, en automne 2016, un cours de débriefing. Depuis, systématiquement, dans chaque unité de soins, un débriefing est organisé à la suite d'un décès. Avec la loi sur les Seniors, les personnes âgées vont rester le plus longtemps possible à leur domicile et entreront dans les homes uniquement pour des courts séjours de fin de vie.

Mme Cosandey tient à remercier sincèrement M. Beaud et Mme Maertens pour leur excellent travail et pour leur souci constant quant à la qualité des prestations de l'ensemble du personnel. Des remerciements vont également au comité de direction et sa secrétaire pour leur investissement et l'excellente collaboration.

Enfin, aux délégués qui, pour la plupart ne la connaissait pas, ont accepté, il y a une année, qu'elle devienne présidente du Comité de direction et de lui faire confiance, elle dit merci et relève que s'investir dans ce milieu lui tient à cœur.

Des applaudissements chaleureux marquent une reconnaissance à la nouvelle présidente.

## 5. Divers

**Mme Cosandey** donne la parole à **Mme Maertens** pour la présentation du thème « Eviter les risques psychosociaux ».

A la fin de son exposé, l'assemblée la remercie par applaudissements.

**M. Beaud** ajoute que le home est une grande maison et ce travail permet de casser le cloisonnement entre unités.

Il remercie Mme Maertens qui apporte du bénéfice au déroulement des journées.

Le personnel tourne très lentement sur les unités (à raison de 2-3 ans).

Ceci est naturellement un bouleversement de part et d'autre pour les résidents et pour le personnel.

**Mme la Présidente** remercie Mme Maertens pour sa présentation ainsi que M. Beaud pour ses compléments d'information.

**M. Raboud** est heureux de constater un professionnalisme et une très grande conscience tant pour le personnel que pour les résidents. Il en félicite le directeur et apprécie les conséquences avantageuses pour les comptes et les finances communales.

**M. Barras** revient brièvement sur l'incendie de Villars-sous-Mont. En son nom et celui de la commune de Bas-Intyamon, il remercie M. Beaud et Mme Maertens pour être resté sur place une grande partie de la nuit afin d'accueillir les pompiers ainsi que l'état major de l'ECAB

**M. Beaud** précise que les résidents ne se sont aperçus de rien.

**Mme Cosandey** remercie M. Barras pour sa reconnaissance.

La parole n'est plus demandée. Les délégués sont invités à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20.40 h.

La secrétaire  
J. Raboud

La Présidente  
S. Cosandey

*Copie envoyée au comité de direction le*